

SUBDIVISION DES ILES DU VENT  
ILE DE TAHITI



Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
- 6 DEC. 2019  
N° ..... / IDV

Commune de TAIARAPU-EST

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE

N°93/2019/CTE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	29/11/2019
Date d'affichage	29/11/2019
Date de séance	03/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois de décembre à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	14	VIVISH Titaua, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X	
Procuration	04	LEHARTEL Moana, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Absents	15	PAEPETAATA Naura, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Votants	18	DUFOUR Robert, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Pour	18	ATANI Hérold, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		X			
Contre	00	SUHAS Mata, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 <sup>ème</sup> Adjoint		X	TOTELA Sulia	X	
Délibération N° 93/2019/CTE		RUA Claude, 8 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Titaua VIVISH	X	
		TEURU Séverine, 9 <sup>ème</sup> Adjoint		X			
		LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRI	X			X	
		TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X			X	
		MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE		X			
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X			
		MAAMAAUTUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X			
		TOTELA Sulia, Conseillère municipale	X			X	
		MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X			X	
		BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale	X			X	
		LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X			
		CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X			
		PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X			
		NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X			
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Anthony JAMET	X	
<i>Portant suppression de l'emploi de directeur du SPIC de l'eau et abrogeant la délibération n°93/2013/CTE du 17 décembre 2013 portant création d'un emploi de Directeur du SPIC de l'eau</i>		NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X			
		MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale		X	TETUANUI Eugène	X	
		FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X			
		HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X			
		TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X			X	
		TIHONI Nélia, Conseillère municipale		X			
		FAUA Ariitea, Conseiller Municipal	X			X	
		TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X			
		TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X			
		METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X			X	

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux*

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES DU VENT  
ILE DE TAHITI



Commune de Taiarapu-Est

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

NOTE DE PRESENTATION  
N°93/2019/CTE

**OBJET :** Portant suppression de l'emploi de directeur du SPIC de l'eau et abrogeant la délibération n°93/2013/CTE du 17 décembre 2013 portant création d'un emploi de Directeur du SPIC de l'eau

Le Maire informe l'assemblée délibérante que, conformément à l'article 36 de l'ordonnance 2005-10 du 4 janvier 2005, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services ou de suppression d'emploi la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

A Taiarapu-Est, le service de l'eau est organisé dans le cadre d'une régie dotée de la seule autonomie financière, en d'autres termes un service public industriel et commercial (SPIC).

Aussi, conformément à l'article R2221-72 du CGCT, le conseil municipal, après avis du conseil d'exploitation et dans les conditions prévues par les statuts, règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel.

La présente délibération a pour objet la suppression de l'emploi de directeur du SPIC de l'Eau de droit public.

L'emploi de directeur du SPIC de l'Eau initialement prévu en contrat de droit public ne correspond pas aux besoins et aux attentes définies. Il convient donc de créer cet emploi en contrat de droit privé.

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis pour approbation.



Commune de Taiarapu-Est

- DELIBERATION N° 93/2019/CTE du 03/12/2019 -

**Portant suppression de l'emploi de directeur du SPIC de l'eau et abrogeant la délibération n°93/2013/CTE du 17 décembre 2013 portant création d'un emploi de Directeur du SPIC de l'eau**

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- *Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;*
- *Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;*
- *Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;*
- *Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1er mars 2008 ;*
- *Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;*
- *Vu la délibération n°03/2011/CTE du 11 février 2011 portant choix du mode gestion du service de l'Eau ;*
- *Vu la délibération n°13/2012/CTE du 09 mars 2012 approuvant l'avenant n° 01/2012 modifiant le statut de la régie de l'eau ;*
- *Vu la délibération n°29/2014/CTE du 21 mai 2014 approuvant l'avenant n° 01/2014 modifiant le statut de la régie de l'eau dotée de la seule autonomie financière ;*
- *Vu la délibération n°04/2017/CTE du 25 mars 2017 désignant les membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau dotée de la seule autonomie financière, abrogeant la délibération n°30/2014/CTE ;*
- *Vu le Code du Travail ;*
- *Vu la circulaire n°902/DIPAC/BJC du 23 octobre 2009 relative à la mise en œuvre des SPIC ;*
- *Vu la circulaire n°2028/HC/DIPAC/PJF du 16 décembre 2010 relative à la gestion des SPIC et création de budgets annexes ;*
- *Vu la circulaire n°1432/DIPAC/BJC du 09 septembre 2011 relative aux modalités de mise en œuvre de la mise à disposition des agents communaux auprès d'une régie dotée de la seule autonomie financière gérant un SPIC ;*
- *Vu la délibération n°93/2013/CTE du 17 décembre 2013 portant création d'un emploi de Directeur du SPIC de l'eau ;*
- *Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie de l'eau en date du 12 septembre 2019 ;*
- *Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 28/11/2019 ;*
- *Oui l'exposé du Maire ;*

**Après en avoir délibéré en sa séance du 03/12/2019,**

**ADOPTE**

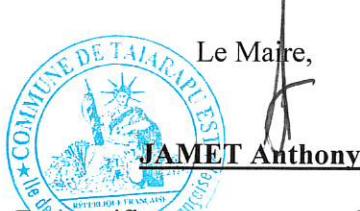
**Article 1<sup>er</sup> : Le conseil municipal autorise la suppression de l'emploi de directeur du SPIC de l'Eau de droit public.**

**Article 2 : La délibération n°93/2013/CTE du 17 décembre 2013 est abrogée.**

**Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

**Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des îles du vent.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis  
au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **06 DEC. 2019**



## Directeur/Directrice de l'eau et de l'assainissement

### IDENTIFICATION DE L'AGENT

Nom		Spécialité	Technique
Nom marital		Cadre d'emploi	
Prénoms		Grade	
Date et lieu de naissance		Echelon	
Statut	Droit privé		
Diplôme			
Date d'embauche		Date de la prise du poste	
Date de titularisation ou intégration			

### PRESENTATION DU SERVICE

Service de rattachement du poste	SPIC de l'eau	HIERARCHIE	
		N+1	Directeur Général des Services
Mission principale	Propose et supervise la mise en œuvre d'une stratégie globale, technique et financière, en matière d'eau potable et d'assainissement et d'assurer la direction et la gestion administrative et technique de la régie de l'Eau	N-1	Chef des équipes (1) Ouvriers spécialisés (2) Ouvriers qualifiés (2) Agent qualifié (1) Agents (2)
Spécificités du poste		Temps de travail	complet
Missions et activités	<p><b>Mission 1 : Participation à la définition des orientations stratégiques en matière d'eau potable et d'assainissement</b></p> <p>Analyser et prendre en compte les évolutions dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement Réaliser un diagnostic technique, juridique, socio-économique du territoire Conseiller les élus et les alerter sur les risques techniques, juridiques, sanitaires et environnementaux liés aux projets Élaborer des scénarios prospectifs Interpréter et exploiter les indicateurs de performance Réaliser une planification et une programmation pluriannuelle Définir et négocier les moyens de la mise en œuvre avec la hiérarchie</p> <p><b>Mission 2 : Organisation et mise en œuvre d'une politique publique en matière d'eau potable et d'assainissement</b></p> <p>Traduire les orientations politiques en plan d'actions ou projets pour l'eau potable et l'assainissement Arbitrer et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations politiques des élus : modes de gestion, missions du service, projets, ressources, gestion patrimoniale Élaborer les règlements de service Identifier les marges de manœuvre</p> <p><b>Mission 3 : Coordination, pilotage et évaluation des projets</b></p> <p>Développer, planifier, conduire et coordonner des projets techniques spécifiques Communiquer sur les finalités et les enjeux des projets techniques spécifiques Évaluer les besoins et analyser les offres des prestataires Gérer les contrats avec les prestataires Contrôler la qualité, les coûts et les délais de réalisation et superviser les travaux</p>		

	<p>Apprécier la conformité des réalisations au regard du cahier des charges Contrôler et valider l'élaboration des documents administratifs (rapport annuel sur le prix de l'eau, etc.)</p> <p><b>Mission 4 : Élaboration de propositions et de scénarios d'actions en matière de ressources en eau</b> Réaliser un diagnostic social, économique, politique, environnemental du territoire Déterminer les ressources en eau disponibles, interpréter les essais de pompage Évaluer les possibilités de développement des ressources Rechercher de nouvelles sources d'eau potable, déterminer les modalités d'exploitation des ressources en eau Analyser les évolutions politiques, socio-économiques, techniques, naturelles dans le secteur de l'eau Promouvoir la gestion intégrée et globale de la ressource en eau par bassin dans le cadre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux</p> <p><b>Mission 5 : Coordination et instruction de projets et d'études de recherche en eau ou de protection des captages</b> Créer et gérer une base de données sur les ressources en eau Modéliser le fonctionnement des aquifères Évaluer les potentialités des ressources, les possibilités de diversification des ressources en eau Trouver des sources d'eau de substitution Élaborer des projets de réhabilitation Déterminer les périmètres de protection des captages d'eau potable</p> <p><b>Mission 6 : Gestion administrative</b> Garantir le bon fonctionnement des services Contrôler l'activité du service Participer au recrutement du personnel Conduire les entretiens annuels Résoudre les conflits</p>
<b>Contraintes du poste</b>	Déplacements sur le terrain Horaires irréguliers et disponibilité avec amplitude variable en fonction des obligations du service public (possibilité d'astreinte de nuit et le week-end) Port des équipements de protection individuelle sur les chantiers
<b>Activités secondaires éventuelles</b>	Assurer la continuité et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement Encadrement d'équipes techniques et administratives Responsable des budgets du service

#### COMPETENCES REQUISSES POUR LE POSTE

<b>SAVOIR</b>	Connaissance du CGCT Connaissance du code du travail Connaissance du code des marchés publics Cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités Connaissance des outils informatique et bureautique Méthodes et outils d'observation, d'analyse et de prospective Méthodes et outils de la planification Méthodes de recherche d'eau Techniques d'économie et de recyclage de l'eau Techniques de forage et de développement d'ouvrages Techniques d'animation et de dynamique de groupes Techniques de communication, enquêtes publiques, études préalables, enquêtes d'opinion Normes de potabilité et technique de potabilisation de l'eau Réglementation liée à la protection de la ressource en eau
<b>SAVOIR FAIRE</b>	Orientations et priorités des élus et décideurs Planification prospective de la ressource (disponibilité, qualité, etc.) Tableaux de bord et indicateurs de gestion Réseaux stratégiques d'information Filières de traitement et de récupération de l'eau, la qualité, l'hydraulique, l'auto surveillance et la métrologie, l'évolution des technologies Enjeux et évolution de la réglementation environnementale et plus particulièrement, celle relative au traitement de l'eau dans son ensemble Dimensionnement d'installations techniques Maîtrise d'ouvrage publique Hydrologie, hydrogéologie et traitement de l'eau, la géologie de terrain Enjeux, évolution du cadre réglementaire et des procédures liés à la recherche, l'exploitation et la gestion de la ressource en eau Matériels de mesures, d'exploitation d'eau

	Outils de gestion des données (SIG) Chimie, microbiologie, qualité physicochimique des eaux souterraines et superficielles Gestion intégrée des ressources en eau Modélisation des aquifères, simulation de leur fonctionnement et leur évolution
<b>SAVOIR ETRE</b>	Capacité d'adaptation, réactivité et dynamisme Capacités d'initiative, d'animation, de management, d'organisation et de gestion Capacité à assumer une forte charge de travail Sens du relationnel, goût du travail en équipe Disponibilité, discréetion

<u>Date et signature de l'agent</u>	<u>Date et signature de la hiérarchie</u>	<u>Date et signature du Maire</u>
-------------------------------------	---	-----------------------------------